



Laval, le 2 septembre 2020

### **Grands rassemblements : vigipirate**

#### Contexte :

Les grands rassemblements sont une composante forte de la vitalité et de l'image du département (festival, fêtes communales, marchés et animation de Noël, sport). C'est pourquoi il est nécessaire d'encadrer ces événements d'autant que la menace terroriste reste très présente sur l'ensemble du territoire national.

#### Enjeux :

Les enjeux liés à la sécurisation des grands rassemblements restent essentiels. Ils portent sur le risque terroriste, le risque accidentogène, le risque incendie, le risque sanitaire (dans le cadre de la lutte contre le coronavirus). Le maire est un acteur essentiel dans ce domaine puisqu'il se fait le relais des mesures de sécurité auprès des organisateurs.

#### Situation actuelle :

Le service interministériel de défense et de protection civiles a mis en place sur le site des services de l'État en Mayenne (<https://www.mayenne.gouv.fr/Demarches-administratives/Rassemblements-Manifestations/Securisation-des-manifestations-et-rassemblements>) un outil de suivi et de dépôt des dossiers de rassemblements. Ce dispositif prévoit le dépôt, pour toute manifestation de plus de 1 500 personnes, via la plateforme Démarches simplifiées des éléments permettant de donner un avis sur la faisabilité du rassemblement et les mesures de sécurisation à mettre en œuvre. Le service propose également un accompagnement afin de permettre un bon montage du dossier de sécurité et des réunions préparatoires, si nécessaires, avec l'ensemble des acteurs (Préfecture et sous-préfecture, SDIS, forces de sécurité intérieure, organisateur, maire) pour le bon déroulement des manifestations.

#### Références :

Plan Vigipirate – dossier public, Code de la sécurité intérieure

Contact : Service interministériel de défense et de protection civiles – 02 43 01 50 32 / 02 43 01 50 33

# LES NIVEAUX VIGIPIRATE



## URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise



## SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie



## VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité



Pour en savoir plus :  
[www.gouvernement.fr/vigipirate](http://www.gouvernement.fr/vigipirate)

GOVERNEMENT.fr

